



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE SECTION ADMINISTRATIVE

REUNION DU MARDI 14 DECEMBRE 2021

Présents : MM. J. DIAS (PRESIDENT), M. ABED, N. RIT

APPLICATION DU R.I. DE LA CDA

Conformément à l'annexe 5 du Règlement intérieur et après étude de la situation, la section procède au retrait de point pour les arbitres suivants

Absences du 18 Septembre au 05 Décembre

La Section,
Conformément à l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A,
Considérant que les arbitres suivants ne se sont pas présentés sur leur rencontre et/ou n'ont pas envoyé de justificatif dans les délais impartis,
Considérant les dispositions prévues à l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A en cas d'absence,
Par ces motifs, décide d'infliger un Malus de 10 points aux arbitres suivants par absence.

De plus, elle convoque pour sa réunion du 25 janvier M. GOUALA Logan.

NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	INTITULE DE MATCH	MALUS ATTRIBUE
BEN ABIDINE	SOUHAIL	JAD	23452491	RUNGIS U.S. 1 / CHAMPIGNY FC 1	10
BEN ABIDINE	SOUHAIL	JAD	23452393	FONTENAY US 1 / LE PERREUX	10
BEN YACOUB	RAYEN	JAD STAGIAIRE	23452659	FONTENAY US 1/ FRESNES AAS 1	10
BENICHOU DEFER	FABRICE	D4	23390404	CACHAN ASC 2 / MAISON ALFORT 2	10



NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	INTITULE DE MATCH	MALUS ATTRIBUE
GOUALA	LOGAN	JAD	23452497	MAISON ALFORT / VILLEJUIF	10
GOUALA	LOGAN	JAD	23452505	JOINVILLE RC3 / BONNEUIL CSM1	10
GOUALA	LOGAN	JAD	23452520	ST MAUR VGA 1 / HAY LES ROSES CA1	10
IPOUMB	JEANNE INES	JAD	23452628	FONTENAY US 2 / CHOISY LE ROI 2	10
IPOUMB	JEANNE INES	JAD	23451975	VILLENEUVE ABL US1 / ORMESSON	10
MAZARIN	LUDOVIC	D4	24050321	MAISON ALFORT / VITRY ES	10
NSHUTI	PACIFIQUE	JAD	23452504	CRETEIL US / RUNGIS US 1	10
SAID	MEHDI	JAD	23735093	VILLENEUVE ABLON US1 / LIMEIL A1	10
SAID	MEHDI	JAD	23734939	VILLECRESNES US1 / ST MAUR VGA2	10
SOGGIA	ANDREA	D4	23403725	MAROLLES FC1 / O. PARIS ESPOIR 1	10
SEJMOWICZ	VINCENT	D4	23734912	CHEVILLY LA RUE / ST MAUR VGA 2	10
TOUABET	ZAKARIA	D2	23974527	KB FUSTAL 2 / CAL 94 FUTSAL	10

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District



FMI/Rapports du 18 Septembre au 05 Décembre

La Section,

Conformément à l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A,

Considérant que plusieurs irrégularités ont été constatées sur la FMI des rencontres suivantes et/ou un non envoi de rapport,

Considérant les dispositions prévues à l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A dans le cas d'une feuille de match mal rédigée et/ou un non envoi de rapport,

Par ces motifs, décide d'infliger un Malus de 5 points aux arbitres suivants :

NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	INTITULE DE MATCH	MALUS ATTRIBUE
BELKEBIR	SAMIR	DIV	23974506	VITRY AC1 / VITRY CA 1	5 (Numérotation en futsal)
BOLLY	GEORGES	JAD	23452522	RUNGIS U.S. 1 / VILLEJUIF US 2	5 (observation)
BOURAHLA	KHALED	D1	23388948	VITRY CA 2 / LUSITANOS US 2	5 (observation AM)
CAMARA	LANSANA	JAD	23451794	SUCY FC 1 / VINCENNES CO2	5 (observation AM)
CHAIB	SHAHIN	STAGIAIRE	23452410	JOINVILLE FC 2 / VITRY CA1	5 (obs+carton) stagiaire
CRESCENZO	JOSEPH	D2	23734912	CHEVILLY LA RUE / ST MAUR VGA 2	5 (observation AM + IDENTIF ARB)
DRAME	YAHAYA	D2	24061463	INVRY DESP / ENT. SANTENY	5 (observation + rapport)
GUERET	JEREMY	D1	24121019	ALFORTVILLE US2 / MAISON ALFORT	5 (observation)
GUIRIEC	ARTHUR	D4	23403613	BANN'ZAMMI / NOGENT FC 2	5 rapport non parvenu 48h
HACHACHE	SOFIANE	JAD	23451797	CRETEIL LUSIT US 3 / CHARENTON	5 (utilisation cartons jaunes)
HEDHLY	ALAEDDINE	D2	23390502	CHARENTON CAP 2 / FRESNES AAS	5 (observation AM + exclusion)
HUBERT	JULIEN	D2	23390525	VITRY CA 2 / BOISSY FC 1	5 (observation)
LOISEAU	HUBERT	DIV	23451298	GENTILLY AC1 / THIAIS FC1	5 (observation + Rapport)
MENDY	KEVIN	D2	23734906	LE PERREUX FR 2 / CHEVILLY LARUE	5 (observation AM)
MENDY	KEVIN	D2	24144365	ECOLE PLESS 1 / ORMESSON U.S.1	5 (observation + rapport)



NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	INTITULE DE MATCH	MALUS ATTRIBUE
MIRAOUJ	JAMAL	D2	23390496	ULTRA MARINE / CHARENTON CAP 2	5 (observation AM) exclusion
MIRAOUJ	JAMAL	D2	24061440	MAROLLES EN BRIE / MAISON ALF	5 (Numérotation joueurs)
PAYET	JIMMY	D2	24121015	CHEVILLY LARUE / RUNGIS U.S. 2	5 (observation)
PAYET	JIMMY	D2	23734935	GENTILLY AC 1 / NOGENT FC1	5 (observation + Rapport)
PAYET	JIMMY	D2	23390526	FONTENAY US 2 / THIAIS FC 1	5 (observation)
PIQUIONNE	YANNICK	FUTSAL ARBITRE	23974521	CAL 94 FUTSAL / NOGENT US 94	5 (rapport absence équipe)
SAID	MEHDI	JAD	23452495	VILLEJUIF US2 / ORLY VS2	5 (observation AM) exclusion
TAHAR	NABIL	D4	23840557	CAUDACIENNE / SANTENY	5 (observation)
ZITOUMBI	DJEFAR	D2	23390494	CACHAN ASC 2 / MAISON ALFORT 2	5 (observation AM)

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

Déconvocation du 18 Septembre au 05 Décembre

La Section,

Conformément à l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A,

Constatant que l'arbitre suivants n'a pas respecté le délai minimum pour se rendre indisponible, fixé à J-15 (J étant le jour de la rencontre).

Par ces motifs, décide d'infliger un Malus de 2 points à l'arbitre suivant :

NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	INTITULE DE MATCH	MALUS ATTRIBUE
PIQUIONNE	YANNICK	FUTSAL ARBITRE	24038672	US NOGENT 94 / ISSY LES MLX	2 DECONV (J -5) MATCH DU 30

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District



Après un tour de table, la séance est levée à 20h00.

PROCHAINE SEANCE SUR CONVOCATION

Le Secrétaire de séance
Michel Abed

Le Président
José DIAS